

**Ordre du Jour :**

1. Validation du budget 2025
2. Nettoyage des gouttières
3. Proposition de vente d'une partie du terrain
4. Rôles et responsabilités des copropriétaires
5. Gestion des sinistres et franchises
6. Divers

---

**Délibérations :**

**Validation du budget 2025 :**

Le budget pour l'année 2025 a été présenté et validé à l'unanimité par l'assemblée de la copropriété.

**Nettoyage des gouttières :**

- Le nettoyage des gouttières du bloc 1 a été réalisé par Jeffrey. Le paiement a été effectué par le bloc 2 à titre personnel.
- Le nettoyage des gouttières du bloc 2 sera également réalisé par Jeffrey, avec un paiement pris en charge par Yves et Jen.

**Proposition de vente d'une partie du terrain :**

Une proposition concernant la vente d'une partie du terrain a été discutée. Toutefois, tous les propriétaires ne sont pas d'accord sur cette proposition.

**Rôles et responsabilités des copropriétaires :**

Chaque propriétaire est responsable de la gestion de la vente de son bien et de la déclaration de ses sinistres

Jennifer est désignée pour gérer la comptabilité de l'assemblée des copropriétaires (ACP). Accord pour le paiement de Jennifer à hauteur de 150 € pour l'année.

**Gestion des franchises :**

- En cas de sinistre touchant le bâtiment, notamment les murs, la toiture et les canalisations encastrées, l'assemblée des copropriétaires devra se diviser la franchise.
- Les propriétaires prendront à leur charge les franchises relatives à leurs propres habitations (ex : rupture de canalisation non encastrée, bris de vitre, etc.).

**Recherche d'un nouveau courtier :**

Il est prévu de rechercher un nouveau courtier une fois le sinistre du bloc 2 clôturé. Eve prendra contact avec un nouveau courtier.

**Vente potentiel de l'appartement de Jeffrey :**

Jeffrey envisage de vendre son appartement courant l'année 2025, en septembre. Il devra fournir tous les documents nécessaires au nouveau propriétaire ainsi qu'au notaire.

**Rénovation de la façade du bloc 2 :**

Le bloc 2 se renseigne actuellement pour obtenir un devis afin de procéder à la rénovation de la façade.

**Clôture de la séance :**

Les présentations des délibérations et décisions seront retranscrites dans le procès-verbal de l'assemblée.

Fait à Mazy, le 10 décembre 2024.

